



Gérant minoritaire salarié et assedics

Par **lulu77000**, le **16/01/2012** à **10:27**

Bonjour, rnJe suis gérant minoritaire salarié d'une SARL.rnNous détenons 49% des parts de ma SARL avec ma femme rnle reste de l'actionariat est détenu pour 17% X 3 par chacun des 3 enfants majeurs de ma femme (qui ne sont pas mes enfants).rnJe suis salarié de cette société (directeur technique et commercial) et je cotise tous les mois à l'assurance chômage.rnNous envisageons de fermer la société d'ici 2 ou 3 mois car le carnet de commandes reste désespérément vide.rnMon comptable vient de m'apprendre que bien que cotisant, les assedics ne me verseraient pas d'allocation après mon licenciement.rnQuelle pourrait-être la solution juridique pour que je puisse percevoir ces allocations ? rnJe vous remercie pour vos réponses.

Par **edith1034**, le **16/01/2012** à **12:31**

OUI MALHEUREUSEMENT rnrncar vous êtes dans une SARL familiale rnrnpour tout savoir sur la sarl rnrn<http://www.fbls.net/SARLINFO.htm> rnrnla solution est de les rencontrer avant pour fermer votre sarl et vous mettre en statut créateur d'entreprise et obtenir Huit mois d'assedics rnrnil n'y a pas mieux à ma connaissance, désolée !